

## Gestion des matières résiduelles

# DES COÛTS ASSOCIÉS AUX TRANSPORTS DE MATIÈRES NON CONFORMES PROVENANT DE LA COLLECTE MUNICIPALE DÈS SEPTEMBRE 2023

La Minerve, le 29 novembre 2022 – Une nouvelle mesure initiée par le Complexe environnemental de la Rouge (CER) entrera en vigueur dès septembre 2023 afin de réduire la contamination des différents voyages de matières organiques et de déchets. En effet, des pénalités seront facturées aux Villes et Municipalités pour chaque chargement classé comme étant non conforme. Dans la foulée des campagnes de sensibilisation ayant pour thème *la bonne matière dans le bon bac* déployées par la MRC des Laurentides, la Municipalité de La Minerve rappelle à ses citoyens et citoyennes l'importance de mettre uniquement les matières acceptées dans les bacs verts, bruns et noirs mis à sa disposition.

Les déchets et les matières organiques sont acheminés et déposés chacun dans leur zone au Complexe environnemental de la Rouge situé à Rivière-Rouge. Un chargement dit non conforme est observé lorsqu'il y a présence de matières non acceptées, donc mal triées. Par exemple, du verre déposé dans le bac brun contamine une grande portion de compost, qui rappelons-le, est destiné à être redistribué à la population.

En améliorant le tri, on optimise notamment la qualité du compost produit, on évite de rediriger des parts de chargements à l'enfouissement, on allège la gestion opérationnelle du CER et des frais de traitement additionnels. Les voyages non conformes provenant des écocentres occasionneront également des coûts supplémentaires. À titre d'exemple, selon les données de 2022 on estime la facture à près de 100 000 \$ par année pour le territoire de la MRC des Laurentides.

### L'importance d'un tri de qualité

Un tri effectué avec soin diminue considérablement le tonnage de déchets enfouis et contribue à :

- réduire l'enfouissement de matières recyclables, compostables ou même réutilisables ;
- augmenter la performance de la Ville dans le secteur de la gestion des matières résiduelles ;
- améliorer le bilan environnemental ;
- allonger la durée de vie du site d'enfouissement pour les générations futures ;
- réduire les coûts de traitement de la collectivité (l'enfouissement étant de loin, le plus dispendieux).

### La bonne matière dans le bon bac, un effort collectif pour une qualité du tri et pour une réduction des déchets !

Une liste des matières acceptées dans chacun des bacs est disponible sur le site Web de la Municipalité de La Minerve ainsi que sur la plateforme [traindeviedurable.com](http://traindeviedurable.com) de la MRC des Laurentides.

- 30 -

### Source et information :

Marlène Perrier, directrice générale par intérim  
Complexe environnemental de la Rouge  
819 275-3205, poste 222  
[ridr@bellnet.ca](mailto:ridr@bellnet.ca)